

# Communiqué



## Délégation de haut niveau appelle Singapour à s'adhérer à la Convention contre les mines antipersonnel

*Singapour, le 4 octobre 2011* – Une délégation dirigée par le Ministre chevronné cambodgien S.E. PRAK Sokhonn, Président désigné de la Onzième Assemblée des États parties (11AEP) de la Convention sur l'interdiction de mines anti-personnel, a fait aujourd'hui une visite à Singapour pour encourager les autorités singapouriennes à augmenter leur engagement dans le mouvement international pour éradiquer les mines antipersonnel.

Lors des réunions avec le Ministre singapourien des Affaires étrangères, M. K. Shanmugam et le Ministre de la Défense, le Dr. Ng Eng Hen, PRAK Sokhonn a rappelé que lors de la réunion des dirigeants du 18e Sommet de l'ASEAN à Jakarta, le Premier Ministre cambodgien S.E. HUN Sen a exprimé l'espoir que les États membres de l'ASEAN enverraient des délégations de haut niveau à la 11AEP, qui aura lieu au Cambodge en fin d'année.

« Comme la 11AEP aura lieu en Asie du Sud, une région qui a vu de nombreux pays touchés par les défis des conflits passés, cette importante rencontre constitue une occasion pour les États membres de l'ASEAN et fait preuve de solidarité pour relever ces défis », a déclaré Son Excellence. « Ensemble, nous représentons la diversité de ce mouvement, comme pays touchés par les mines et ceux qui ont été épargnés de ce fléau et dans diverses étapes de développement. Ensemble, nous pouvons joindre les mains comme une famille de l'ASEAN, unis dans notre engagement à poursuivre nos efforts pour un monde libéré de mines ».

S.E. PRAK Sokhonn a également exprimé son espoir qu'un jour Singapour s'adhère à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa.

« L'adhésion à la Convention par un Etat supplémentaire d'Asie du Sud aiderait à renforcer le mouvement international pour éradiquer les mines antipersonnel », a déclaré le diplomate, qui opère comme Ministre délégué auprès du Premier ministre du Cambodge et qui est le Vice-président de l'autorité de l'action anti-mines et d'aide aux victimes du Cambodge.

Bien que Singapour ne fasse pas partie de la Convention, le pays a placé depuis 1998 un moratoire sur l'exportation de mines antipersonnel. Singapour a aussi voté à plusieurs reprises en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention. En 2009, Singapour a assisté au *Sommet de Carthagène pour un Monde sans mines*, qui a eu lieu en Colombie.

En préparation à la 11AEP, S.E. PRAK Sokhonn a passé l'année en promotionnant activement la Convention pour l'Asie du Sud Est. En août, le Ministre a dirigé une mission à Hanoi pour engager les dirigeants du Vietnam sur la question de l'adhésion à la Convention. En septembre, le Cambodge a également organisé un séminaire régional sur les coûts humains des mines antipersonnel dont 11 États asiatiques se sont vus participer.

**AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit**

Plus de 1 000 délégués représentant plus de 100 États, des organisations internationales et non gouvernementales, se rendront à la capitale cambodgienne du 27 novembre au 2 décembre 2011. Avec un tel rassemblement international, qui aura lieu dans un des pays qui reste parmi les plus touchés par les mines, le monde sera à nouveau rappelé sur la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.

## **La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 157 États sont parties à la Convention et 153 d'entre eux ne possèdent plus de stocks de mines. Le pays le plus récent à s'être adhéré a été Tuvalu en date du 13 septembre 2011 et portant ainsi pratiquement une acceptation universelle de la Convention dans le Pacifique.

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États parties. En outre, 34 sur 50 États qui ont produit des mines antipersonnel, sont désormais soumis à l'interdiction de production imposée par la Convention. Les États restants ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert des mines.

Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux, soient à nouveau utiles à des activités normales. 16 sur 54 États parties qui avaient signalé des zones minées, ont désormais terminé le déminage.

###

Pour plus d'informations ou entrevues sur tout aspect de la Convention ou sur les réunions, veuillez écrire à : [ISU@APMineBanConvention.org](mailto:ISU@APMineBanConvention.org), ou appeler Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Suivez la Convention sur notre [site d'Internet](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).